



Dette après liquidation amiable d'une SARL

Par **MARZANASCO**, le **17/12/2018** à **06:51**

J'ai liquidé de façon amiable à l'aide de mon comptable ma SARL au 30/06/2018, car j'étais bénéficiaire de ma retraite depuis le 01/04/2018.

En octobre dernier, suite à une déclaration de chiffre d'affaire 2017 datant de janvier 2018, mon assurance Responsabilité Civile Professionnelle me demande un complément de cotisation pour les garanties de l'année civile 2017.

Dois je le payer, étant donné que ma SARL n'existe plus ?

Cette dette bien sur, n'apparaît pas dans mon bilan de liquidation.

Merci